

Consultation du Lycée V. Van Gogh
d'Aubergenville
Achat d'une autolaveuse portée

Règlement de la consultation

L'objet de cette consultation est l'achat d'une autolaveuse autoportée pour un complexe sportif.

Date limite d'envoi des offres : Le mercredi 12/06/2019.

ARTICLE 1 : ACHETEUR PUBLIC

1.1 – Nom et adresse officiels de l'acheteur public

Acheteur public : Lycée V. Van Gogh

Adresse : 8, Rue Jules Ferry, 78410 AUBERGENVILLE

Personne responsable du marché : Monsieur de BLIN Hervé, Provisieur.

1.2 – Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Monsieur DELORME Fabien

Intendance

Tél : 01 30 95 03 33

E-mail int.0781859x@ac-versailles.fr (mentionner en objet Consultation Entretien des espaces verts).

ARTICLE 2 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

2.1 - Objet de la consultation

Le présent marché concerne l'achat par l'établissement d'une machine autolaveuse autoportée pour l'entretien du gymnase du lycée au complexe sportif du Lycée V. Van Gogh. La sous-traitance n'est pas souhaitée. Un contrat de maintenance devra également être proposé.

2.2 - Etendue de la consultation

Le présent marché est un marché à procédure adapté.

2.3 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

2.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre sera présentée par un seul candidat. La personne responsable du marché ne souhaite pas que les groupements puissent y participer.

2.5 – Lieu(x) d'exécution

Les prestations faisant l'objet du présent marché seront livrées et exécutées au Lycée V. Van Gogh - Complexe sportif situé 2 Rue du Bois Tonnerre 78410 AUBERGENVILLE

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

La machine devra être livrée dans le mois suivant la réception du bon de commande accompagné du devis par le candidat retenu.

3.2 - Variantes et Options

Aucune variante, ni option n'est autorisée.

3.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter du mercredi 12/06/2019 inclus.

3.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique et financées.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront mandatées et payées dans un délai de 20 jours (hors vacances) à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation du présent marché, contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) ;
- Le cahier technique (CT).

Un récépissé de visite (RV) de l'établissement sera fourni lors de la visite. Cette visite est **obligatoire et la prise de rendez-vous se fait par mail (voir le CT à cet effet)**..

ARTICLE 5 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat.

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EUROS.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui.

Le candidat joindra les documents suivants :

1. Le RC signé, tamponné et daté par le candidat ;
2. Le CT signé, tamponné et daté par le candidat ;
3. Un devis d'achat de la machine signé, tamponné et daté par le candidat (mention des prix en HT et TTC, Euros) ;

4. Un contrat de maintenance sur 2 ans signé, tamponné et daté par le candidat (mention des prix en HT et TTC, Euros) ;
5. Des références de collectivités qui ont acheté le matériel qui sera proposé (y compris établissements scolaires) ;
6. Un document technique sur le matériel proposé.

Tout autre document est inutile et ne sera donc pas examiné.

L'établissement ne relancera pas l'entreprise candidate qui aura omis de transmettre un des documents exigés.

ARTICLE 6 : JUGEMENT DES OFFRES

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

- Coût global du matériel : 65 points ;
- Valeur technique appréciée au regard du bordereau de réponse : 35 points ;

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre inappropriée, irrégulière et inacceptable sera immédiatement éliminée sans être examinée.

ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

7.1 – Transmission des offres.


Les candidats transmettront leur offre **uniquement par le biais du site AJI (<http://site.aji-france.com/>)** où l'appel d'offre est publié.

Il appartient aux candidats de s'inscrire eux-mêmes sur le site si nécessaire.

7.2 – Pièces manquantes.

Toute pièce manquante entraîne la non-étude de la candidature et de l'offre.

Le lycée ne demande pas les pièces manquantes.

<p>A le</p> <p>Signature et cachet de l'entreprise</p>	<p>A Aubergenville, le 17/04/2019</p>  <p>Le pouvoir adjudicateur, Le Proviseur, M. BLIN Hervé</p>
--	---